



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2020

Délibération n° 20C/03/01

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
03 juillet 2020		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 70
11 juillet 2020	En exercice : 77	Pouvoirs : 7 Votants : 77

Objet : Election du Président

L'an deux mil vingt, le 11 juillet à 9h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, M. BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MM CANDELLOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, M. DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MMES LACOMBE Françoise, LARUE Aline, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RAUZIER Dominique, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VAN DE WEGHE Elisabeth, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc).

Soit 70 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés : M. LEBRUN Alain ;

Etaient absents :

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200711-20C0301-DE
Date de télétransmission : 11/07/2020
Date de réception préfecture : 11/07/2020

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME VERMEULEN Christèle (Bulles) ;

M. WELLECAN Pierre (Noroy) à MME BARTHE Isabelle (CERNOY) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME DRETZ Sandrine et M. GOURDOU Jean-Pierre

Scrutateurs : MMES SOUDET Sylvie, VERMEULEN Christèle, MM COULON Olivier et THEOPHILE Pascal

Le président de séance, Didier LEDENT, rappelle que le président est l'organe exécutif de la communauté de communes.

Il prépare et exécute les délibérations du conseil.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Il est le chef des services de la communauté de communes.

Il représente la commune en justice.

Le président de séance, Didier LEDENT, donne lecture des conditions d'élection du bureau tel que prévues par le code général des collectivités territoriales.

Il demande aux membres présents s'ils souhaitent que des enveloppes soient utilisées ou pas. A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas utiliser d'enveloppe.

De la même manière, le président de séance demande aux conseillers si l'utilisation de l'isoloir doit être imposée. Un seul conseiller présent y étant favorable, l'usage de l'isoloir n'est pas imposé.

Le président de séance rappelle qu'il est possible que les conseillers utilisent l'isoloir s'ils le souhaitent.

Il demande ensuite aux candidats de se déclarer.

MM. GIGNON Christophe et DESMEDT Frans se déclarent candidats.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, le président de séance invite les deux candidats à prendre la parole, dans l'ordre de leur candidature.

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200711-20C0301-DE
Date de télétransmission : 11/07/2020
Date de réception préfecture : 11/07/2020

Christophe GIGNON informe les personnes présentes qu'il publie en direct son intervention sur sa page Facebook.

Il est ensuite procédé aux élections par vote à bulletin secret, selon les modalités préalablement approuvées par le conseil.

Election

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour :

Sont candidats : M. GIGNON Christophe et M. DESMEDT Frans

Nombre de votants : 77

Nombre de bulletins : 77

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

M. GIGNON Christophe : 4 voix

M. DESMEDT Frans : 70 voix

M. CARRE Christophe : 1 voix

M. DESMEDT Frans ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés est proclamé président de la communauté de communes du Plateau Picard et immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 11 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200711-20C0301-DE
Date de télétransmission : 11/07/2020
Date de réception préfecture : 11/07/2020